

Chère cliente, Cher client,

Toujours soucieux d'innover et de vous apporter pleine satisfaction, AMI Conseils propose en plus de sa gamme de services, l'offre **REGIE PAIE**.

Cette offre est la réponse à de nombreuses demandes de sociétés qui ont souhaité externaliser de façon simple et rapide la gestion de la Paie pour la confier à nos spécialistes Paie.

Nous vous détaillons ci-après le détail et les avantages de ce service :

Objet :

L'abonné à la formule **Régie Paie – AMI Conseils** bénéficie de l'établissement des bulletins de paie ainsi que la réalisation des déclarations sociales par un de nos consultants formateurs. Ce contrat est conclu pour une durée de 12 mois renouvelable pour des périodes successives de 12 mois. (ou des périodes plus courtes (absences maternités...)).

Cette prestation est effectuée au choix sur site ou en nos locaux à partir de votre solution de gestion Paie Sage. La mise en place est donc simple et rapide et vous gardez à tout moment la main sur la gestion de vos paies.

AMI Conseils

8, Avenue Etienne Audibert • 60300 SENLIS
Tél. : 03 44 73 29 25 • Fax : 03 44 69 25 07

www.amiconseils.com

SARL au Capital de 20 000 €
N° SIRET : 452 029 879 000 23
RCS SENLIS • APE 8559 A
N° TVA Intracommunautaire : FR 644 520 298 79



Principe :

- **Saisie des paies et éditions des bulletins :** La société abonnée s'engage à fournir en amont l'ensemble des variables de paies et modes de calcul (montant des primes, détail des heures d'absences, des heures supplémentaires, des congés, des acomptes...) ainsi que la ou les convention(s) collective. En contrepartie, AMI Conseils s'engage à effectuer l'ensemble des modifications affectant les prélèvements sociaux et à mettre à disposition au plus tard à la date convenue ensemble de chaque mois, la totalité des bulletins Paie.
- **Réalisation des déclarations sociales :** AMI Conseils s'engage à réaliser l'ensemble des déclarations sociales détaillées ci-après : Déclaration Automatique des Données Sociales-Unifiées, Déclaration Unique des Cotisations Sociales.
- **Réalisation des Éditions administratives :** AMI Conseils assure la réalisation de l'ensemble des éditions administratives détaillées ci-après (dans les limites définies dans le contrat) : Attestation des salaires pour indemnités de maladie et maternité, Certificat de travail, Solde de tout compte, Déclarations accident de travail et arrêt maladie, Mouvements du personnel pour la DDTEFP.

La tarification s'effectue sous forme de forfait (estimation traduite en nombre de journées de travail).

Nous nous tenons à votre entière disposition pour vous détailler pleinement cette offre ainsi que son aspect financier très attractif.

Cordialement,

Le Service Commercial,

AMI Conseils

8, Avenue Etienne Audibert • 60300 SENLIS
Tél. : 03 44 73 29 25 • Fax : 03 44 69 25 07

www.amiconseils.com

SARL au Capital de 20 000 €
N° SIRET : 452 029 879 000 23
RCS SENLIS • APE 8559 A
N° TVA Intracommunautaire : FR 644 520 298 79

